



Union des sociétés de tir  
Lausanne & environs

## Admission de nouveaux membres

Les sociétés de tir membres de l'Union des Sociétés de tir de Lausanne et environs (USTL) sont tenues de s'assurer lors de l'admission de nouveaux membres que ceux-ci ont un niveau de formation suffisant au point de vue sécurité, manipulation de l'arme et pratique du tir.

Pour faciliter la tâche des sociétés et du personnel du Centre de tir sportif de Vermand, les sociétés de tir délivrent à chaque nouveau membre une charte de tireur et une carte de légitimation permettant d'identifier le porteur et de certifier qu'il a les connaissances requises pour pratiquer le sport de tir en toute sécurité.

Cette directive est entrée en vigueur après approbation par l'Assemblée des délégués de l'USTL du 24 février 2016.

---

## Charte du tireur

Le tireur / la tireuse s'engage à respecter les points suivants.

- Observer en toutes circonstances les règles fondamentales de sécurité
- Appliquer de manière rigoureuse les règlements et prescriptions en vigueur
- Ne manipuler et faire usage de l'arme que dans les endroits autorisés pour le tir
- Etre accompagné d'un moniteur, aussi longtemps que le niveau de connaissance des règles de sécurité et de maniement de l'arme n'est pas suffisant
- Suivre les directives des moniteurs de tir et des responsables de sociétés de tir
- Prendre soin du matériel et informer le responsable du stand en cas de dégradation
- Porter sur soi la carte de légitimation et la présenter sur demande.

Carte de légitimation avec au verso l'attestation d'un moniteur breveté certifiant que le tireur a accompli la formation exigée pour un certain type d'arme.

Pour obtenir cette attestation, le tireur doit démontrer qu'il connaît les règles de sécurité et qu'il maîtrise le maniement de son arme en ayant suivi un cours de tir d'une journée ou au moins trois séances de formation sous la conduite d'un moniteur breveté.

	<b>CARTE DE LÉGITIMATION</b>
	M _____ est membre de la Société
Année: _____	Sceau de la Société Signature du Président
	_____
	Carte personnelle et intransmissible